Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260430-33_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 15
Votants 15
Pouvoirs 0

Date de la convocation : 24/04/2026

Le trente avril deux mille vingt-six, à dix-heures heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, ESNAUD Corentin, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE BLEVEC Mickaël, LE COCQ GEFFROY Gwladys, OLIVIER Jennifer, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés :
Absents :

Secrétaire de séance : Jennifer OLIVIER

33/2026	**Effacement des réseaux rue de l'Aff**

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente l'étude technique détaillée réalisée par le SDE concernant l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue de l'Aff, ainsi que l'estimation financière du projet.

Détail des modalités financières

Travaux sur le réseau électrique

Base de calcul de la participation	71 932.36 €
Taux subvention SDE	65 %
Montant de la participation SDE35	46 756.03 €
Montant de la participation commune	**25 176.33 €**

Travaux sur le réseau éclairage public

Base de calcul de la participation	12 798.27 €
Taux de subvention SDE	60 %
Montant de la participation SDE35	7 678.96 €
Montant de la participation commune	5 119.31 €

Travaux sur les infrastructures de télécommunications

Base de calcul de la participation	28 172.83 €
Montant de la participation de la commune HT	28 172.83 €
T.V.A	5 634.57 €
Montant total de la participation de la commune TTC	**33 807.40 €**

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette étude technique et estimation financière, et de valider la convention entre la commune et le SDE35 qui assurera la maitrise d'ouvrage pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide :

- **De confier** la maîtrise d'ouvrage au SDE35 pour cette opération.
- **De valider** l'étude thermique et l'estimation financière des travaux.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)